



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 14 mai 2020

Délibération n° B 2020-12

### Construction CIS d'ARBOIS : validation de l'avant-projet détaillé

Membres en exercice : 5  
Présents : 5  
Nombre de votants : 5  
Votes pour : 5  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
24/04/2020

L'an deux mille vingt, le quatorze mai à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Bernard AMIENS, Cyrille BRERO, Jean-Daniel MAIRE, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007 relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2010-02 du 20 mars 2010 relative au programme pluriannuel de travaux programmés par le SDIS en 2010 pour les projets immobiliers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012 relative au programme pluriannuel de construction / réhabilitation des CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015 relative à la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ; point de situation sur le transfert des services logistiques ; informations sur les travaux d'entretien dans les CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-7 du 14 février 2017 relative au programme d'équipement 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Par délibération n° C 2017-7 du 14 février 2017, le conseil d'administration a validé la réalisation de la reconstruction du CIS d'ARBOIS. L'enveloppe financière de l'opération s'élève à 890 000 € HT toutes dépenses confondues dont 755 000 € affectés aux travaux. Le financement se répartit à parts égales entre le SDIS et les 13 communes défendues en 1<sup>er</sup> appel.

L'esquisse présentée lors du COPIL du 20 décembre 2018 faisant consensus, sur proposition de la maîtrise d'œuvre validée par le COPIL, il a été convenu de fusionner les missions APS et APD.

### **Présentation de l'avant-projet détaillé**

Les orientations et arbitrages décidés en réunions de travail du COPIL conduisent à la présentation d'un APD présentant les caractéristiques techniques suivantes :

- implantation du bâtiment au plus juste de la plateforme réalisée par anticipation par la commune d'ARBOIS,
- surface des aires de stationnement et de l'aire de manœuvre répondant au strict besoin du CIS,
- étude géotechnique favorable (pas de fondations spéciales),
- suppression d'une travée (6 au lieu de 7) permettant d'inscrire le projet dans l'enveloppe budgétaire allouée ; décision actée en réunion de COPIL du 18 février 2020 et intégrée à l'organisation opérationnelle du secteur,
- surface totale couverte de 575 m<sup>2</sup> avec une zone d'extension possible de 89 m<sup>2</sup>, surfaces conformes aux besoins.
- mode de chauffage électrique en solution de base, avec étude des solutions PAC réversible et gaz présentées en option. Le COPIL propose une validation de l'APD avec la solution de base et d'inscrire en option au DCE la solution chauffage gaz avec VMC simple flux.

Les éléments financiers : le coût des travaux est évalué à 741 300 € HT hors options, celle consistant à choisir un mode de chauffage gaz + VMC simple flux génère une plus-value de 12 000 € (PM : enveloppe disponible de 755 000 € HT).

L'estimation des travaux, établie sur la base des données habituellement disponibles pour ce type d'opération, n'intègre pas les incidences financières éventuelles de mesures sanitaires liées au COVID-19.

Les plans et le coût des travaux par lot sont présentés dans les documents joints.

Planning : dans l'hypothèse d'une validation de l'APD le 14 mai 2020, le permis de construire serait transmis au SDIS, pour signature, la semaine suivante. Le délai maximum d'instruction est estimé à 5 mois (délai de 3 mois majoré de 2 mois pour avis ABF).

Le DCE serait transmis au SDIS pour relecture fin juin (semaine 26) permettant d'envisager une consultation première quinzaine de juillet avec un retour des offres fixé à début septembre.

Néanmoins, se pose la pertinence d'une consultation de marché de travaux à échéance 2 mois dans la mesure où les conséquences de l'intégration des mesures sanitaires liées au COVID-19 ne sont pas maîtrisables à ce jour aussi bien en termes de coût que de délai d'exécution.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver l'avant-projet détaillé dont le montant des travaux s'établit à 741 300 € HT et de maintenir au DCE l'option d'un chauffage gaz avec VMC simple flux.**

---

### **DECISION N° B 2020-12 DU 14 MAI 2020**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, valide l'avant-projet détaillé du CIS d'ARBOIS pour un montant de travaux à 741 300 € HT et avec l'option d'un chauffage à gaz avec VMC simple flux.**

**Les annexes sont jointes à la délibération.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le **26 MAI 2020**  
Affiché le **26 MAI 2020**  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

  
**Clément PERNOT**